

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres](#) du 12 décembre 2025

Protocole additionnel à la convention concernant l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

Le protocole vise à harmoniser le droit matériel dans le cadre de la lutte contre le racisme et xénophobie. Pour ce faire, les parties au protocole doivent ériger en infraction pénale dans leur droit national les incriminations suivantes :

- la diffusion du matériel raciste et xénophobe par le biais de systèmes informatiques
- la menace nourrie par une motivation raciste et xénophobe
- la négation, minimisation grossière, approbation ou justification d'un génocide ou de crimes contre l'humanité

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques, fait à Strasbourg le 28 janvier 2003

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be